

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des Décisions du Bureau Communautaire

Nombre de :

- Membres du bureau en exercice : 29
- Membres présents : 26
- Membres absents : 3

**SEANCE DU
MERCREDI 7 AVRIL 2021**

Point 4

ECONOMIE - Zones d'Activité - Fixation de la redevance d'utilisation du domaine public

Toute occupation privative du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance. Son montant, fixé par l'assemblée délibérante, doit être déterminé par les avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation.

ZI Krafft : occupation du domaine public Rue de Bonn, non ouverte à la circulation par 2 auto-écoles locales : Auto école LINK et Auto école PLUS QUE PERMIS.

Proposition : forfait annuel de 600 € (50 €/mois).

Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité :

- de fixer la redevance d'occupation du domaine public au sein de la Zone Industrielle de Krafft à ERSTEIN à 600 € par an, soit 50 € par mois.

Pour extrait conforme

Fait à BENFELD le 9 avril 2021

Le Président,

Stéphane SCHAAL